

Contacts- infos pratiques

Toute demande à adresser au médecin coordinateur

Dr JEZEQUEL K., cheffe de pôle

kjezequel@ch-perrens.fr

Dr HENRY X., psychiatre

xhenry@ch-perrens.fr

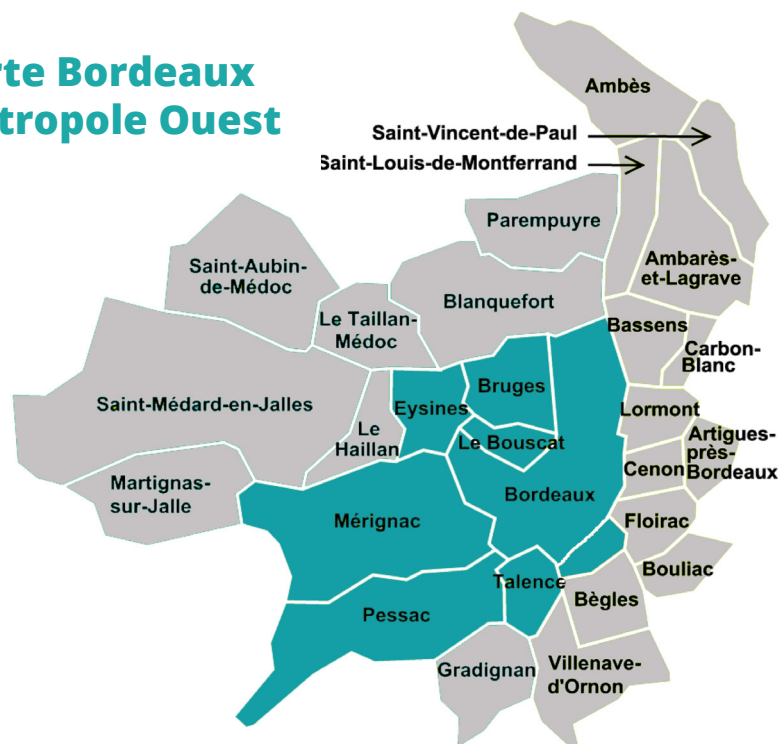
Mail : Had-16-24@ch-perrens.fr

Tel : 05.33.57.80.54

7H45 à 15H30 : 06.98.27.09.24

12H30 à 20H15 : 06.98.27.72.36

Carte Bordeaux Metropole Ouest



Territoire de prise en charge
par l'équipe HAD 16-24 ans



PÔLE
BORDEAUX SANTÉ MENTALE
Dr Karine JEZEQUEL

HOSPITALISATION

A

DOMICILE

16-24 ANS

BORDEAUX MÉTROPOLE OUEST



Hospitalisation à Domicile

Centre de Gestion Médicale

121 rue de la Bechade

CS 81285

33076 Bordeaux cedex

Tel : 05 33 57 80 54

L'Hospitalisation à Domicile c'est :

- Une alternative à l'hospitalisation classique en psychiatrie
- Une organisation de soins à domicile associés
- Des soins médicaux et paramédicaux intensifs continus
- Une hospitalisation en milieu psychiatrique évitée
- Une durée de séjour en hospitalisation plus courte
- Le maintien du patient dans son réseau relationnel

L'HAD s'inscrit dans un parcours de soins coordonnés et s'adresse aux patients résidents sur les communes de Bordeaux Métropole ouest (cf carte en dernière page).

Les intervenants :

Une équipe pluridisciplinaire composée de :

- Un médecin psychiatre
- Infirmier(e)s
- Cadre de santé

L'équipe de l'HAD vous propose :

- **Un suivi ambulatoire intensif, médical et infirmier** pour une population de patients de 16 à 24 ans en début de pathologie
 - En relais d'une consultation aux urgences
 - Dans le but de réduire les délais d'accès aux soins notamment aux CMP et CMPEA
 - Sécuriser le retour à domicile au décours d'une courte hospitalisation aux urgences ou unité d'admission
 - Développer un réseau de soins intensifs en ambulatoire articulée avec les urgences, les hospitalisations adultes et les filières adolescents.
- **D'instaurer, de réadapter et surveiller un traitement** en consultations psychiatriques.

Dans le cadre d'une prise en charge d'une prescription médicale, l'HAD dispose :

- **De visite à domicile de 8H30 à 19H30**
- **D'évaluation et de suivi social.**

L'HAD fonctionne :

- **Toute l'année, 7j/7.**
- **L'indication d'une hospitalisation à domicile** est proposée par le psychiatre traitant (libéral ou hospitalier), le médecin traitant ou le psychologue après avis du coordinateur.